N° 194 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Dimanche 12 Juillet 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte 53 (Téléphone 1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES	0 fr. 25 la ligne	
RECLAMES	0 fr. 50	—
FAITS DIVERS	0 fr. 75	—
LOCALES	1 fr.	—

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux 9, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

AVIS

A l'occasion des villégiatures, l'Administration du *Progrès du Nord et du Pas-de-Calais* informe ses lecteurs qu'elle délivre des abonnements dits de vacances au prix de :

	1 mois	2 mois	3 mois
Nord et départements limitrophes..... Fr.	1 75	3 25	5 »
Autres départements...	2 25	4 »	6 »
Etranger.....	3 »	6 »	9 »

LA VIOLENCE dans les Grèves

Nous avons dit dans quelles circonstances et pour quelles justes raisons, M. Salembier, le nouveau maire socialiste de Calais, a fermé la Bourse du Travail de cette ville.

***

Or, nous n'avons pas été peu surpris de lire dans le même numéro du *Réveil du Nord* où l'on félicitait M. Salembier de son acte d'énergie, un article de M. Piévet, député de la deuxième circonscription de Cambrai, qui constitue, avec à peine quelques restrictions, une véritable apologie de la violence, lorsque ce sont des grévistes qui s'en rendent coupables.

Et M. Piévet a — ou du moins avait avant l'unification et avant son élection comme député — la réputation d'un socialiste modéré, un de ceux qui savent entendre raison et avec lesquels il est possible de s'accommoder !

Que pourrait dire de plus M. Broutchoux, ou quelqu'un autre de ces anarchistes que M. Salembier vient si justement d'expulser de la Bourse du Travail de Calais ?

Ah ! je sais bien que le député de Cambrai commence par se proclamer, en principe, ennemi de la violence.

« Nous sommes, dit-il, pour la légalité contre la violence, parce que d'abord, humainement, nous la répudions, et parce qu'ensuite nous ne croyons pas à son efficacité ».

La première raison aurait du suffire. La violence, dans un pays de souveraineté populaire, ne peut se justifier, même si elle était « efficace ».

Mais, ce n'est pas tout. Après avoir qualifié l'intervention de la police, de la gendarmerie, des troupes, dans les grèves, de « déploiement *provocateur* », M. Piévet écrit :

Les travailleurs en grève défendent une cause commune à tous les ouvriers, et n'est-il pas profondément naturel que ces derniers se montrent plutôt sévères et même quelquefois violents à l'égard de ceux qui, sans courir les risques de la lutte, auront les mêmes avantages à la fin du conflit, si les grévistes sont victorieux.

Oui, nous sommes de ceux qui n'approuvent pas et qui ne consentent pas les violences, mais nous sommes de ceux qui les excusent, dans une certaine mesure, parce que nous savons que les responsabilités de cet état de choses incombent à la mauvaise organisation sociale, dont la base est actuellement l'exploitation de l'homme par l'homme

Quelles sont les violences des ouvriers à l'égard des non-grévistes ? Des menaces rarement suivies d'effet, quelquefois des horions bénins, comme il s'en échange dans d'autres circonstances et sur lesquels la police fait un silence indulgent.

Ainsi, pour M. Piévet, c'est une provocation à l'adresse des grévistes d'assurer par des forces de police, de gendarmerie et de troupes, la protection des propriétés et des ouvriers qui veulent continuer à travailler.

Contre ceux-ci, les violences sont profondément naturelles et excusables, les horions sont permis. Et l'on sait, par des exemples que M. Piévet connaît bien et que nous pourrions lui rappeler s'il le désire, que ces violences et ces horions ne sont pas toujours « bénins », qu'ils ont été, trop souvent, d'une odieuse cruauté.

Mais, alors, pourquoi s'indigner des violences de Broutchoux et de ses amis anarchistes ?

Pourquoi condamner l'action directe préconisée par la Confédération générale du Travail ?

M. Piévet intitule son article : « Pas de confusion ! » Eh bien ! c'est à lui-même qu'il devrait commencer par adresser cette recommandation.

Car donner et retenir ne vaut. On ne saurait désavouer la violence et l'excuser en même temps. Il faut opter.

Et ils sont bien coupables, ces socialistes prétendus modérés qui n'ont pas le courage de dire la vérité aux travailleurs, qui les courtisent et les flattent jusque dans leurs fautes les plus graves et les plus répréhensibles.

C'est sous cette influence pernicieuse que les violences contre les propriétés et contre les personnes, qui, autrefois, ne se produisaient que rarement dans les grèves, se généralisent de plus en plus et deviennent l'accompagnement obligatoire de toute agitation gréviste.

Et comme la violence appelle la violence, il en résulte, parfois, des catastrophes comme celle qui a marqué si douloureusement la grève de Draveil.

Les socialistes s'indignent alors. Ils feraient contre le gouvernement qu'ils accusent et qu'ils condamnent.

Ils oublient, comme le leur a rappelé M. Clémenceau, que les véritables responsables de ces tristes événements ce sont eux avec leurs excitations malsaines, avec leurs flatteries démagogiques à l'adresse des travailleurs.

Le gouvernement, quel qu'il soit — Clémenceau aujourd'hui, avec Briand et Viviani, comme Combes hier, comme Waldeck-Rousseau avec Millerand — ne peut se soustraire à son devoir de maintenir l'ordre public.

C'est ce que fait, dans sa sphère, M. Salembier à Calais. C'est ce que fit l'année dernière le maire socialiste de Toulon, M. Escartefigue, lorsque des grévistes brisèrent à coups de pierre les glaces des magasins patronaux. C'est ce que feraient M. Jaurès, M. Jules Guesde, et M. Piévet lui-même, si, dans une mesure quelconque, ils détenaient une portion du pouvoir.

Georges ROBERT.

La Politique

Cette malle n'est à personne, s'écriait Bilboquet ; donc, elle est à moi ! On a beaucoup ri autrefois de cette compréhension de la propriété, et, depuis qu'on ne joue plus les SALTIMBANQUES, *la phrase de l'homme à la malle est demeurée d'un usage courant et proverbial.*

Il faut croire que les Allemands la connaissent, car un de leurs écrivains les plus éminents, l'historien Lamprecht, en a fait une application inattendue, au cours d'un discours prononcé à Leipzig devant dix mille personnes.

Lamprecht examinait la situation économique de l'Allemagne et la nécessité de son développement colonial. Et, chemin faisant, constatant que la France, l'Angleterre, la Russie occupaient dans le monde des situations très avantageuses, il abandonnait brusquement le lin de l'économiste, du géographe et de l'historien, pour proférer une sorte de menace à l'univers entier, ce qui est tout de même beaucoup !

Il disait, convaincu que son pays ne pouvait se maintenir pendant longtemps encore sur le pied prospère où il est actuellement : « Le temps est venu, et il faut le dire bien haut, où nous allons entrer dans une époque critique. Il s'agit en ce moment de l'existence de la nation et de sa position dans le monde. Tout l'univers doit savoir que nous ne sommes pas décidés à tâcher ce sur quoi nous avons des droits. Nous ne voulons rien prendre à personne, mais le diable emporte celui qui veut nous prendre quelque chose ! »

Personne ne veut rien prendre à l'Allemagne, mais on estimera probablement excessive une manière de voir qui tend à déclarer terres allemandes toutes les parties du monde qui n'appartiennent pas encore aux autres nations européennes, ou qui ne sont pas placées dans leur sphère d'influence.

Il paraît que cette opinion du professeur Lamprecht est commune à ses concitoyens. Elle pourrait être la source de graves difficultés dans l'avenir, car jamais les gouvernements n'accepteront de reconnaître des droits aussi illusoires que ceux-là !

On nous parle sans cesse des sentiments pacifiques de nos voisins. Il est vraiment dommage qu'avec d'aussi bonnes intentions tout prétexte leur soit excellent pour causer à l'Europe des inquiétudes et des soucis.

Dans tous les cas, quand ils se plaignent sur un mode irrité, de leur isolement actuel, ils devraient bien faire en même temps un examen de conscience approfondi. Ils finiraient peut-être par comprendre qu'ils sont les principaux artisans de la méfiance générale qu'ils constatent avec tant de dépit.

Henry JAGOT.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— *Les ministres réunis en Conseil à l'Elysée se sont entretenus du rescrit de l'Ouest qui devait venir en discussion devant la Chambre et ont procédé à l'expédition des affaires courantes.*

— *A la suite de forts paris d'argent, un rentier et sa femme, 185, boulevard Poissonnière, se sont suicidés avec un réchaud à charbon.*

— *Rue Collette, 3, Mme Bourges âgée de cinquante-cinq ans, son fils âgé de trente-trois ans et son petit-fils âgé de deux ans, ont été trouvés asphyxiés par le gaz. On ignore s'il y a accident ou suicide.*

FRANCE

— *On se rappelle la catastrophe du polygone de Bourges, où des artilleurs furent tués en ramassant des obus non éclatés. Le même malheur vient arriver à Pontarlier. Un artilleur a été tué et deux de ses camarades blessés, au champ de tir, où ils cherchaient des obus non éclatés.*

— *Une collision entre tirailleurs s'est produite au large de l'île d'Aix, pendant une manœuvre. Les tirailleurs « 240 » et « 276 » se sont fortement abordés et ont été endommagés assez sérieusement.*

ETRANGER

— *Après deux journées de discussion, la Chambre belge a rejeté, par 89 voix contre 45, la proposition d'ajournement de la discussion du projet de loi sur l'annexion du Congo, que la gauche libérale avait présenté.*

— *A Perth (Australie), le manque de bois à brûler a obligé les mineurs d'or à transférer trois mille mineurs. On ne conserve que le nombre d'hommes nécessaires pour ne pas interrompre l'exploitation.*

— *Une collision de deux trains de voyageurs du Canadian Pacific a causé la mort de sept personnes. Il y a un certain nombre de blessés.*

— *Hier a commencé devant le tribunal correctionnel de Kiel un procès d'avortement contre neuf accusées. Plusieurs officiers de la marine allemande sont impliqués et cités comme témoins dans cette affaire scandaleuse.*

PAGES LITTÉRAIRES

LE SAVON

PAR

Frédéric BERTHOLD

M. Dariel, énervé, à plusieurs reprises appuya sur le bouton d'appel de son téléphone, en murmurant :

— Cela va-t-il encore durer longtemps ?... Impossible d'avoir cette communication... rien !... Je parle dans le désert...

Il prit de nouveau les récepteurs, les porta à ses oreilles et cria :

— Allô !... allô ! mademoiselle ! !... Allô !... allô ! mademoiselle ! !...

Mais, soudain, obtenant enfin une réponse :

— Ah ! vous écoutez... ce n'est vraiment pas malheureux... voilà un quart d'heure que je sonne... en vain !... Hein, quoi ?... Vous osez me soutenir que vous êtes venue tout de suite ?... Ah ! non, par exemple ; un quart d'heure, montre en main... tenez, je veux le n° 1324-92... Vous avez bien compris, le 1324-92... oui, 92.

Il attendit un instant, puis répliqua :

— Comment, pas libre ! Voyons, ce ne peut être... ce n'est ni un bureau de location de théâtre, ni un commerçant, ni un personnage en vue que je demande ; c'est un simple particulier ou plutôt une particulière, une vieille dame. Pas libre !... Vous êtes très fortes, toutes, pour lancer cela au hasard, afin de décourager les gens... Vous avez tort. Un démenti, certes, je vous le donne... Et puis, tâchez d'être un peu plus polie... C'est moi qui suis grossier... ce vous insulte ?... Ça, c'est trop fort ! Oh !... je me plaindrai... Faites venir madame la surveillante... Elle n'est pas là ? Eh bien, vous ne perdrez rien pour attendre... J'irai, en personne, déposer contre vous, je m'adresserai à qui de droit... parfaitement... et, ma chère demoiselle, permettez-moi de vous le dire, vous recevrez de ma part un joli petit savon...

Et, furieux, M. Dariel, d'un geste colérique, accrocha les récepteurs à l'appareil téléphonique, et, décidé, après avoir pris son chapeau, pardessus et canne, sortit.

***

Quelques minutes plus tard, le gentleman arrivait et se présentait au bureau des téléphones de son quartier, demandant à parler à la surveillante. Celle-ci, après une légère attente, vint, et, immédiatement, un dialogue s'engagea :

— Voici, madame : je suis abonné, le 1535-28 ; tout à l'heure, je désirais une communication et la demoiselle préposée au service, comme toujours, a cherché à débarrasser le plancher avec la fermeture : « Pas libre ! » Je la connais, celle-là... J'ai protesté, elle s'est fâchée... et je viens faire une juste réclamation. Maintenant, neuf fois sur dix c'est ainsi.

— Monsieur, je comprends votre mécontentement et réprimanderai celle qui vous a répondu de cette manière... Mais, si vous saviez quel travail affolant ont ces pauvres filles, appelées sans cesse de droit et de gauche, obligées de tenir tête à plusieurs personnes à la fois, pendant des heures l'esprit tendu... Réellement, si le public pouvait les voir à la besogne, il serait souvent, j'en suis sûr, beaucoup plus patient et indulgent. Tenez, voulez-vous venir avec moi ? Je sermonnerai devant vous la jeune fille en question et, en même temps, vous constaterez de visu la fatigue physique et morale qu'implique notre métier.

M. Dariel ayant accepté la proposition, bientôt ils entraient tous deux dans une immense salle où des femmes, chacune portant un casque métallique pour conserver libres les mains, se tenaient debout devant des appareils sortes de tableaux, très compliqués et, affairées, retiraient, enfonçaient des cheville tenant à de nombreux fils électriques, tandis que, presque sans interruption, elles parlaient, répondaient, discutaient. Tous ces visages étaient crispés par l'extrême tension nerveuse, et le visiteur, malgré lui, ne put réprimer un mouvement de pitié.

Mais sa conductrice déjà interrogeait :

— Louise Barral est absente ?

— Oui, madame, prononça une voix ; elle part justement à l'instant pour aller déjeuner.

La surveillante n'ajouta rien et M. Dariel la suivit sans mot dire ; puis, lorsqu'ils furent dehors, il s'écria spontanément :

— C'est effrayant !

— N'est-ce pas ? fit-elle lentement.

Et, après un court silence, elle reprit :

— Quoi qu'il en soit, soyez tranquille, votre réclamation ne sera pas oubliée.

Mais lui, balbutiant, interrompit :

— Madame... c'est-à-dire... non, je vous prie, ne dites rien... c'est inutile... Louise Barral, c'est ainsi qu'elle se nomme, si je me souviens, aura d'ici peu de mes nouvelles.

Et, avant que, étonnée, son interlocutrice ait eu le temps de répliquer, il la saluait courtoisement et s'en allait.

Le lendemain, dans la journée, au bureau des téléphones, on apporta un petit paquet à l'adresse de Mlle Louise Barral Celle-ci, avec surprise, l'accepta, et, dabord, lut les quelques lignes tracées sur la carte qui accompagnait l'envoi :

« Monsieur E. Dariel prie mademoiselle Louise Barral d'excuser son instant de mauvaise humeur... mais, cependant fidèle à sa parole, l'oblige à recevoir le savon promis. »

Et la jeune fille ayant, curieuse, déplié la petite boîte, aperçut, enveloppée dans du papier de soie, trois mignonnes et fines savonnettes parfumées à l'iris.

Empoisonnés par du lait

(NOUVEAUX DETAILS)

Alençon, 11 juillet.

Voici des détails complémentaires sur l'affaire d'empoisonnement par le lait, dont nous avons parlé hier.

Une cinquantaine de personnes habitant Couterne se fournissaient de lait dans une même ferme ; subitement elles tombèrent malades, prises de vomissements ou de diarrhée. Une visite à la ferme fit découvrir qu'un puits, d'une profondeur de trois mètres seulement, était situé non loin d'une fosse à fumier. On supposa que l'eau de ce puits, dont on se sert couramment, pouvait bien être la cause de ces malaises.

Une analyse, faite par un pharmacien de la région, a démontré que cette eau contenait des matières organiques et du chlore en assez grande quantité.

On se demande si le lait était mouillé de cette eau, qu'on ne savait pas nocive, ou si le fait de laver les pots à lait et autres ustensiles avec l'eau contaminée a pu produire les troubles constatés.

A l'heure actuelle, sept personnes sont mortes à la suite de ces indispositions et une dizaine sont en danger de mort.

Le puits a été bouché et un échantillon du lait fatal a été envoyé au laboratoire de Chartres pour y être analysé.

Les Jurés et le « Matin »

Paris, 11 juillet.

Nous avons indiqué hier que des membres du jury qui siégeaient dans le procès Humbert contre le *Matin* avaient déposé une plainte au parquet général contre le *Matin*, à raison d'un article publié par ce journal le lendemain de sa condamnation et jugé par eux diffamatoire.

Cette plainte porte la signature de onze des jurés ; le douzième étant en voyage, la plainte n'a pu lui être soumise.

La plainte portée par les onze jurés contre le *Matin* est basée sur les articles 31 et 47 de la loi de 1881 sur la presse, qui permettent même à un seul juré, s'il s'estime diffamé, de demander des poursuites.

On n'aura donc plus maintenant vingt-quatre heures pour mandire ses juges.

La Presse et le Parquet

LES INTENTIONS DU GARDE DES SCEAUX

Paris, 11 juillet.

On s'est fort ému dans la presse des récentes instructions du garde des sceaux tendant à interdire aux juges d'instruction de communiquer aux journalistes les éléments de leurs enquêtes.

Si le garde des sceaux a eu, en effet, l'intention de mettre fin à toute collaboration directe des juges d'instruction avec les journalistes, il entend assurer à la presse et, par son intermédiaire, au public, les mêmes renseignements que par le passé.

A cet effet, M. Aristide Briand a prescrit la création, sous le contrôle du parquet, d'un organisme central auquel les juges d'instruction devront fournir tous renseignements utiles afin de permettre à ce bureau d'assurer les communications à la presse.

BATAILLE DE PÊCHEURS

sur les quais de Toulon

On livre aux combattants une chasse éperdue

Toulon, 11 juillet.

Plus de quarante coups de revolver étaient tirés hier soir sur le quai au milieu de la foule des promeneurs par huit pêcheurs qui se livraient à une véritable bataille.

Plusieurs brigades d'agents furent dépêchées pour arrêter ces individus, mais beaucoup prirent la fuite en se servant d'une barque et se dirigèrent vers la rade.

Pour les poursuivre, on dut demander la chaloupe à vapeur de la préfecture maritime et il fallut couler la barque pour s'emparer des pêcheurs dont plusieurs jetés à la mer durent être harponnés.

Deux furent transportés à l'hôpital, cinq autres furent arrêtés et un dernier put s'échapper en nageant sous l'eau.

Les agents qui avaient procédé à l'arrestation durent protéger leurs prisonniers contre la foule.

CHAMBRE

M. Brisson préside.

L'ABUS DES LOTERIES

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Anthime Ménard sur les moyens que le président du conseil compte prendre pour protéger les concessionnaires de loteries, les œuvres en faveur desquelles des loteries sont été autorisées et l'épargne publique elle-même contre les conséquences du nombre exagéré d'autorisations accordées jusqu'à ce jour.

M. Anthime Ménard. — A côté des loteries importantes et d'utilité publique qui ont la sympathie du Parlement, on voit journellement se produire des loteries suspectes. Théoriquement, les loteries avec lots en argent devraient être rigoureusement interdites. Le gouvernement reste libre, comme il y a vingt ans, d'accorder son autorisation à toute sorte de loteries et pour un capital quelconque. Le président du conseil répondra sans doute, comme M. Goblet en 1887 qu'à l'avenir il n'autorisera plus de loterie mais ce n'est pas là une véritable solution, il faut trouver mieux. Personne n'ignore les marchandages auxquels donnent lieu les loteries. Je citerai l'exemple du Consortium, de la Pochette Nationale comprenant neuf loteries. Le capital s'élevait à 40 millions et il y avait plus de 4 millions de lots. Au bout de cinq mois, en juillet, il n'y avait que 5 ou 6 millions de billets placés, tandis qu'il y avait 8 ou dix millions de dépenses engagées.

Au mois de mars dernier, on avait placé 4 ou 5 nouveaux millions ; on put constituer ainsi les lots de 5 loteries. Seulement, on a passé à une troisième combinaison pour sauver les trois. Heureusement, la presse a offert son concours et on a pu ainsi trouver les 1.300.000 francs pour faire le tirage.

La veille, il a fallu encore céder 10 à 12 millions de billets pour quelques centaines de mille francs. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour venir en aide à ces neuf loteries ? Il paraît nécessaire de faire un choix entre les œuvres qui ont fait leurs preuves et les autres, c'est en faveur des premières, surtout, qu'on devrait limiter ces tentatives de sauvetage.

M. Jules-Louis Breton. — Je demande au gouvernement de conserver toute sa bienveillance à l'œuvre si utile de Montreuil-sur-Mer.

M. Anthime Ménard. — Je ne vise aucune œuvre en particulier ; j'appelle l'attention du gouvernement sur les loteries qui ne font pas partie du Consortium. Elles comprennent : 1re catégorie : 8 loteries, 15 millions 500.000 fr. ; 2e catégorie : 6 loteries, 38 millions 900.000 fr. ; 3e catégorie : 6 loteries, 23 millions ; au total, 77 millions 400.000 francs, qui viendraient en concurrence au groupement des loteries du consortium.

Il ne faut pas autoriser les 2e et 3e catégories à mettre leurs billets en circulation avant que les loteries du consortium aient fait leur tirage. Je demande à M. le ministre de l'intérieur de déposer un projet de loi de n'accorder aucune nouvelle autorisation jusqu'au vote de ce projet. (Applaudissements).

M. Clémenceau, président du conseil. — Depuis trois ou quatre ans on a demandé au ministre de l'intérieur l'autorisation pour des loteries dont le capital s'élève à 1.000 millions ; on en a accordé pour cent millions concernant des œuvres très utiles. Je suis d'accord avec M. Anthime Ménard pour refuser toute nouvelles autorisation avant la liquidation de la situation actuelle mais je ne crois pas qu'une nouvelle loi soit nécessaire.

Actuellement, il n'y a que dix millions de billets émis ; on ne peut donc pas accuser le ministre d'avoir accordé trop d'autorisations.

Si on veut désavouer le ministère de l'intérieur des loteries, des nominations de sous-préfets et des décorations, je n'y verrai pour ma part aucun inconvénient. (Rires et applaudissements).

Si M. Anthime Ménard veut déposer une proposition de loi qui fixe le chiffre des loteries, nous l'examinerons avec plaisir ; mais nous ne sommes pas prêts à prendre cette initiative. Le meilleur système semble encore être celui qui existe actuellement. l'autorisation du gouvernement avec le contrôle du Parlement. Ce régime n'est pas parfait, mais on n'en a pas proposé un meilleur.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

LE RACHAT DE L'OUEST

On aborde la discussion du projet de loi voté par le Sénat avec modification, relatif au rachat de l'Ouest.

M. Bourrat a la parole dans la discussion générale. Il estime que les réseaux d'Etat doivent être exploités par l'Etat purement et simplement en régie directe. Il demande la surveillance des comptabilités des Compagnies pour les empêcher de faire certaines campagnes largement rétribuées.

M. Beauregard. — « Le Parlement commet une grosse erreur en entrant dans la voie chère à M. Bourrat. »

La discussion générale est close.

Le projet de loi du rachat de l'Ouest est adopté sans discussion.

L'organisation du réseau

On passe à la discussion de l'organisation du réseau.

M. Janet, président de la commission des Travaux publics, explique sur l'article 1er, dans lequel on a dû remplacer le mot « réuni », mis par erreur typographique par « incorporé », dans ce membre de phrase « réuni au réseau de chemin de fer ».

L'orateur demande le vote du projet de loi.

M. Pichon regrette qu'on émette un vœu aussi hâtif sur un projet de cette importance, le rapport n'a été distribué qu'à midi. Le premier vote sur le rachat de l'Ouest, il y a 18 mois, a été voté aussi hâtivement. Ce n'est qu'un projet provisoire. Pourquoi tant se presser ? Le Sénat ne pourra se prononcer qu'à la rentrée d'octobre.

M. Berthou rappelle que jamais le Gouvernement n'a eu l'intention d'affermer le réseau de l'Ouest, et s'il a insisté pour le rachat il y a huit mois, c'était pour éviter le risque présenté par certaines manœuvres. (Très bien).

Il s'agit actuellement d'un régime provisoire ; il n'y a aucune incertitude dans les intentions du Gouvernement ; le Parlement seul doit choisir entre les diverses solutions. Nous avons voté le rachat de l'Ouest et repoussé les propositions transactionnelles des Compagnies. Le Gouvernement repousse toute idée de Compagnie fermière. Nous ne voulons pas déposséder l'Ouest au profit d'une Compagnie fermière.

M. Berthou rappelle ensuite que le Gouvernement a accepté le mot « loi » en place du mot « décret » pour l'exploitation provisoire. Il justifie le texte élaboré par la commission des Travaux publics d'accord avec la commission du budget et le Gouvernement.

Le ministre dit qu'il faut voter ce projet aujourd'hui parce que à la rentrée, la Chambre devra voter le budget et l'impôt sur le revenu (mouvement prolongé) et aussi parce que le Sénat sera sans doute rentrée (très bien) ; de plus le Gouvernement veut signer le rachat à la Compagnie avant la fin de 1908.

L'article 1er est adopté sans discussion, à mains levées.

On passe à l'art. 2.

M. Lefas demande des explications sur le future situation du personnel, ainsi que sur les tarifs de la Compagnie. « Sera-ce le maintien des tarifs de l'Ouest, contre lesquels on proteste avec raison ? »

M. Janet rassure l'orateur en ce qui concerne les tarifs ; la réforme des tarifs se fera par étapes.

L'art. 2 est adopté

L'article 3 visant les disponibilités budgétaires, et relatif aux recettes et dépenses de l'exploitation qui seront portées au budget annexe suscite un échange d'observations entre MM. **Pichon** et **Bouner**.

L'article 3 est adopté.

L'article 4 est relatif au compte courant du nouveau réseau, qui est adopté.

M. Sprunck développe un article additionnel portant que, sous peine d'une demande de renouvellement devant le Parlement, le régime provisoire ne devra durer qu'un an. (Mouvements divers).

L'amendement Sprunck est repoussé par 360 voix contre 202.

L'ensemble du projet est adopté par 403 voix contre 171.

A la demande de M. **Cuillaux** une séance aura lieu lundi matin.

La séance est levée à 6 h. 20.

ECHO

La Manche à la nage

M. Wolff, nageur, est intrépide. Il veut traverser la Manche, et il nous tient minutieusement au courant de ses essais depuis plusieurs années. Jusqu'à présent, il n'a point réussi ; mais il n'est pas homme à renoncer à une entreprise de ce genre. S'il n'est pas encore parvenu à traverser le Pas de Calais à la nage, c'est parce que l'eau était ou trop froide, ou trop chaude, ou trop salée, ou parce qu'il avait une crampe au pied, ou mal aux cheveux, ou autre chose encore.

Cette fois, il croit avoir trouvé la vraie raison de ses échecs : jusqu'à présent, il était toujours parti de la côte anglaise ; cela était très mauvais. Lors de sa prochaine tentative, il se jettera à la mer d'un point du littoral français, et il a bon espoir, il est même sûr d'arriver.

Mais comment n'a-t-il pas songé plus tôt à une chose aussi simple ?

POLITIQUE RÉGIONALE

A Haubourdin

Nous avons reçu la lettre suivante :

Un article intitulé « Gaspillage » 5 paru dans votre journal du 12 courant et à cet sujet gratuitement dimanche dernier à la sortie de la grand'-messe d'Haubourdin. Supposant que votre bonne foi a été surprise en faisant attenter par votre organe des choses inexactes, fausses, je vous prie et du besoin vous demande de faire paraître la présente réponse dans votre journal de dimanche prochain. Si vous refusez en gentilhomme vous aurez à le faire insérer également gratuitement à la sortie de la grand'messe. Voici l'exacte vérité : Je n'ai rien à voir avec M. Hennebert et ce suis ni l'auteur ni l'acquéreur de l'article de l'« Avenir Industriel ». Quant à M. Cuvelier, « l'étrange personnage du petit rentier » comme le dit votre journal, qui est-il ?... Je suppose pourtant que c'est bien de moi, Paul Cuvelier, dont il s'agit, car à aucune époque de mon existence, je tiens à l'affirmer, je n'ai fait partie de l'administration de l'Hospice, jamais je ne me suis occupé de la comptabilité de cet établissement, tout pas seulement pendant une durée de 18 ans comme l'insinue malicieusement l'article de votre journal, mais même pas pendant une heure. Si vous voulez consulter les registres des délibérations de la Commission de l'Hospice ainsi que les administrateurs en fonctions à cette époque et notamment M. Cousin-Devos, maire et président de la Commission de l'Hospice, vous vous rendrez facilement l'exactitude de ce que j'avance. Vous saurez d'ailleurs l'existence d'une lettre adressée par M. Cousin-Devos à M. Albert Cuvelier, mon fils, datée du 12 mai 1904, lettre rappelant à ce dernier contre les menées malhonnêtes lancées contre moi au moment des élections municipales de 1900 (je tiens l'original à votre disposition) « Je pas vous affirmer que l'administration de l'hospice est absolument étrangère aux accusations dont vous parlez, ayant huit jours et pour ainsi dire de l'Hospice la plus sincère reconnaissance de l'Hospice ». Voilà la déclaration d'un président de commission de l'Hospice qui, dans contrôle, était le meilleur ami de la première heure. Il est parfaitement clair que les adversaires politiques ne veut de faire contre moi une arme de guerre lorsque les circonstances le demandent, en vous faisant croire que j'ai détourné plus mille francs au détriment des vieillards des orphelins de l'Hospice d'Haubourdin, lorsqu'il est avéré que sur bénéfices et pour rendre service, j'ai consenti à prêter sans intérêt à votre commission, à plusieurs reprises des sommes considérables, à l'occasion de fêtes ou de bienfaisance, sommes que j'ai délivrées des mains de banquiers, signés par moi qui ne trouvent entre les mains de votre commission de l'Hospice ni trace de cette comptabilité occulte versée ou cherchée à l'intimer. Cette allégue est d'autant plus odieuse qu'elle s'adresse à un membre d'une famille qui peut être citée en exemple de bienfaisance qui fait le plus pour l'Hospice d'Haubourdin par donations, achat de terrain pour l'agrandissement du jardin, fondation de 12 dont les titulaires agrémentent mes archives de « Bienfaiteur ». Je terminerai en disant que c'est grâce à l'activité et à la ténacité de M. Cuvelier-Parent, mon regretté père, aidé en cela par M. Pichon père, que notre vieil établissement qui tombait en ruines a pu être sauvé et en cette heure nécessaire a été reconstruit en grande partie par une souscription dont je tiens l'original entre les mains, je pourrais, si les circonstances le réclamaient, en publier la liste et il serait facile de constater que ceux qui m'allèguent en ce moment (à part de rares exceptions) y brillent par leur absence. En reconnaissance de services rendus, j'ai trouvé bon de graver M. Cuvelier père en bronze à la porte de l'administration. Fidèle à votre loyauté, Monsieur le rédacteur en chef, l'insertion de ma lettre et j'ai l'honneur de vous faire savoir que si quelque nouvelle attaque est lancée contre moi au sujet de cette question, je n'hésiterai pas à user du droit que donne la loi. Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CUVELIER (Paul)

LA RÉGION

A ROUBAIX

ÉPOUVANTABLE SUICIDE

Samedi matin, la rue de Lille a été mise en émoi par un dramatique suicide attribué à la folie.

La malheureuse qui s'est donné la mort, est Mlle Adéline Bourgois, 38 ans, qui tenait avec sa sœur Marie un magasin d'épicerie au 209 de la rue de Lille. Depuis une chute dans la cave, accident survenu il y a quelques mois, la jeune fille souffrait de violents maux de tête et devait subir prochainement une grave opération.

Hantée par la crainte de cette intervention chirurgicale, Adeline perdit la raison

Samedi vers sept heures du matin, en revenant du marché, Mlle Marie Bourgois trouva la porte de la rue fermée de l'intérieur. Ses appels étant restés vains, elle dut briser un carreau de la porte vitrée pour l'ouvrir en tirant le verou.

Une fois dans la maison, prise d'un funèbre pressentiment, elle monta vivement jusqu'à la mansarde et fut témoin d'un horrible spectacle.

En cheville, pendait dans cette affreuse solution de bordel par le plancher rouge de sang

Dans une crise de folie, la pauvre fille s'était, avec un énorme couteau, fait sur quatre membres plus de 130 plaies, dont plusieurs très graves, les ce étant à nu, les veines et tendons sectionnés.

Pansée par M. le docteur Felhoen, elle conduite à la Fraternité dans la voiture d'ambulance. Mlle Adeline Bourgois expira vingt minutes après son entrée dans cet établissement, complètement exsangue.

A DENAIN

L'Abattoir est un lieu infect

Sollicité par plusieurs membres du syndicat de la Boucherie de Denain, le président, M. Gary, a visité l'abattoir.

Il est revenu de sa visite en déclarant qu'il n'avait jamais rien vu d'aussi sale. Des restants de tripes, du sang coagulé au fond des échaudoirs, des viandes avariées, des détritus entassés pêle-mêle depuis on ne sait combien de temps, constituent un danger permanent pour le consommateur qui mange la chair des animaux tués à côté de toutes ces saletés. Le président a consulté ses hygiénistes des honneurs de s'adresser à l'administration de la Ville pour obtenir le changement de cet état de choses déplorable.